

// Les espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales

Date de création :
10/11/2015

Mise à jour :
Janvier 2023

Quels sont les principaux facteurs influençant la biodiversité en Centre-Val de Loire ?

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales sont des espèces introduites qui prolifèrent dans les milieux naturels et occasionnent des dégâts aux écosystèmes. Elles constituent un sujet hautement problématique pour les gestionnaires d'espaces naturels et restent encore source de nombreux questionnements pour les écologues.

DÉFINITION & DESCRIPTION

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit une espèce exotique envahissante de la façon suivante :

« *une espèce invasive ou espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'Homme, intentionnellement ou involontairement, en-dehors de son aire de répartition naturelle, et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives* ».

La classification des EEE constitue un enjeu majeur notamment afin d'ordonner les priorités de connaissance puis d'orienter les moyens de lutte. De ce fait, la liste ainsi que le classement de ces espèces dans la région est en perpétuelle évolution.

Depuis la publication du premier indicateur sur les EEE végétales en 2015, la méthode de hiérarchisation a évolué, donnant naissance à de nouvelles catégories.

En Centre-Val de Loire, les EEE végétales sont classées en 4 catégories détaillées ci-dessous. Les EEE avérées (prioritaires et secondaires) sont des espèces qui combinent une capacité de dispersion élevée et des impacts importants sur les habitats naturels envahis.

- **EEE avérées prioritaires** : espèces dont la répartition est encore ponctuelle dans la région. L'objectif est de limiter leur expansion voire de les éradiquer. À noter que les espèces à enjeu sanitaire (ex : Ambrosie) entrent obligatoirement dans cette catégorie.
- **EEE avérées secondaires** : espèces dont la répartition est déjà nettement localisée. Ces espèces déjà largement répandues peuvent apparaître comme moins prioritaires à l'éradication (priorité estimée au cas par cas selon l'échelle locale).
- **Liste d'observation** : espèces dont le potentiel invasif est intermédiaire, soit en raison d'une capacité de dispersion ou d'un niveau d'impact moyen, soit en raison d'un impact élevé mais d'une faible capacité de dispersion.
- **Liste d'alerte (préoccupation mineure)** : espèces ne présentant pas de caractère invasif avéré dans la région mais considérées comme invasives dans les régions limitrophes. Après leur identification, ces espèces sont à éradiquer le plus rapidement possible.



Ambrosie à feuille d'Armoise - EEE avérée prioritaire ©J. Cordier, CBNBP



Jussie à grande fleur - EEE avérée secondaire ©R. Dupré, CBNBP



Faux houx ou Mahonia - EEE en liste d'observation ©D. Vial Cen Centre-Val de Loire

En région, la question des espèces exotiques envahissantes est particulièrement étudiée par le Groupe de travail sur les plantes invasives (GTPI). Co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels (Cen) Centre-Val de Loire et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), et constitué de 25 acteurs régionaux d'horizons variés (gestionnaires, institutions publiques, associations...), celui-ci mène à la fois un travail de recherche, de connaissance, de communication et de sensibilisation.

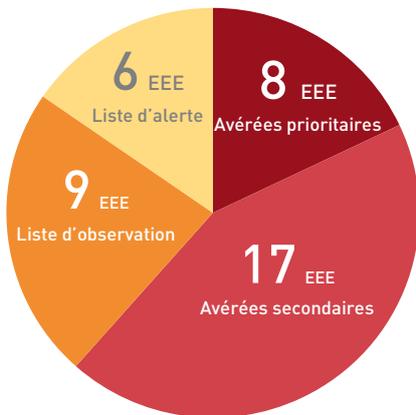


Herbe de la Pampa - EEE en liste d'alerte ©P. Vahrameev, CBNBP

41 Le travail d'inventaire et de hiérarchisation des espèces naturalisées de la région a permis de dénombrer **41 espèces exotiques envahissantes** en 2022.

Pour d'autres espèces, le manque de connaissances actuelles sur leur comportement en Centre-Val de Loire ou sur d'autres territoires ne permet pas encore de statuer sur leur caractère invasif, c'est pourquoi la liste reste en constante évolution.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des EEE végétales régionales pour les quatre catégories



Classification des EEE en Centre-Val de Loire par catégorie en 2022



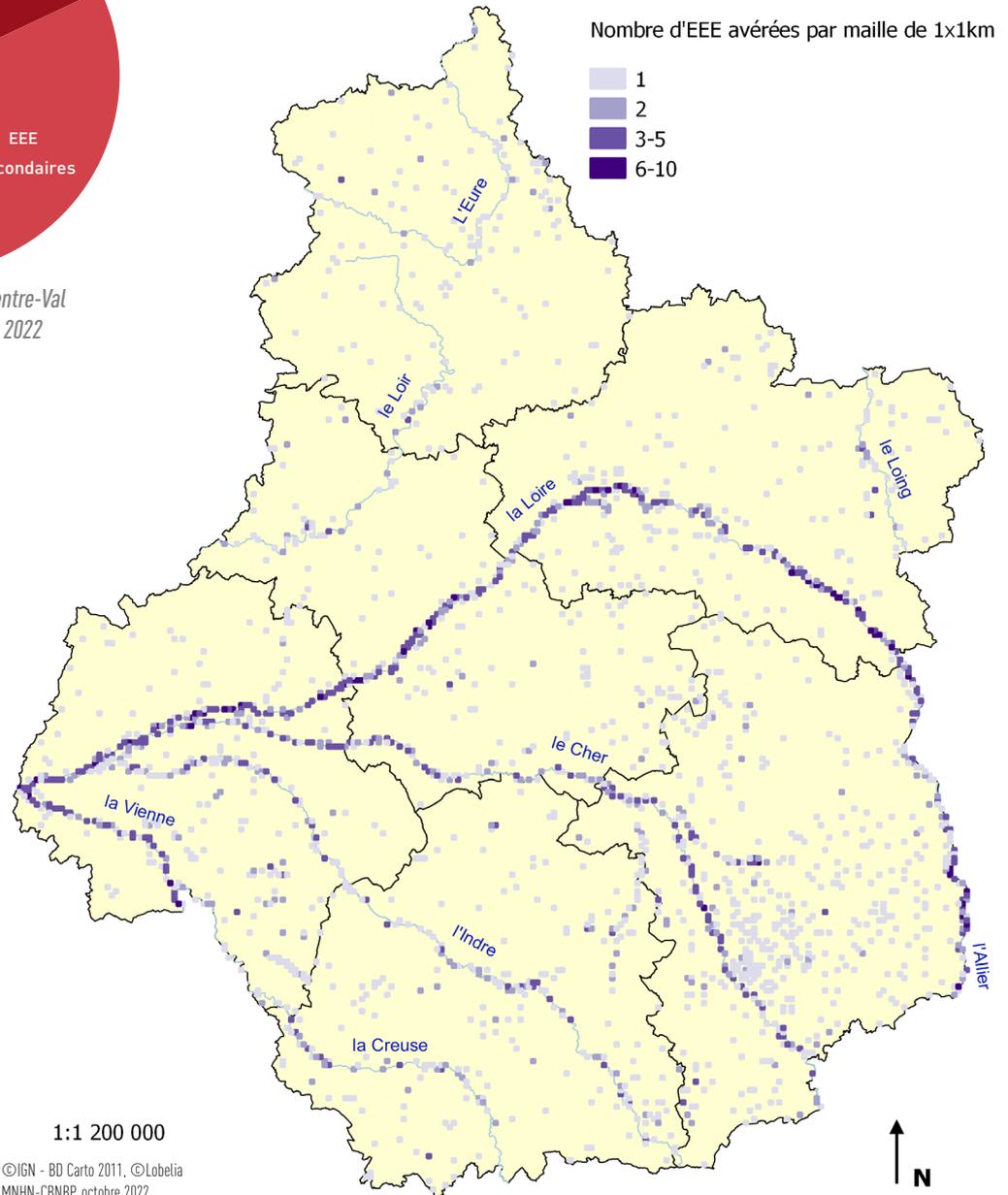
Crassule de Helms, EEE avérée prioritaire ©C. Tefaut Cen Centre-Val de Loire



Vigne vierge, EEE avérée secondaire ©R. Dupré, CBNBP

Sur le plan géographique, la carte ci-dessous synthétise la répartition de 23 EEE avérées à l'échelle de la région par maille de 1x1 km. Le Robinier faux-acacia n'a pas été pris en compte car il est présent partout sur le territoire et très souvent planté, ce qui empêche de distinguer les milieux naturels envahis parmi les données étudiées.

Cette carte nous indique clairement que les EEE avérées se retrouvent majoritairement dans les vallées. Celles de la Loire, du Loing, du Cher, de la Vienne, de l'Indre et de la Creuse sont bien visibles sur la carte du fait d'un nombre d'EEE avérées par maille bien plus élevé qu'ailleurs. Contrairement à la situation de 2015, la densité plus importante de points dans le Cher est due à la présence massive de l'Ambroisie (aujourd'hui considérée comme EEE avérée) dans les espaces cultivés de ce département.



ANALYSE

En raison d'une méthode de classification différente à celle utilisée en 2015, il est difficile de comparer les listes d'espèces de chaque catégorie.

En Centre-Val de Loire, **les EEE représentent environ 2,5 % de la flore sauvage régionale** et **1,5 % si on ne considère que le statut EEE avérées**. Une analyse plus fine de la composition floristique des EEE

végétales de la région indique que près des **3/4 des EEE avérées sont liées aux milieux humides** (mares, étangs, cours d'eau) et aux milieux associés. Ce constat explique en grande partie la répartition de ces espèces principalement autour des vallées de la région, qui constituent un vecteur important de propagation.

2,5 %

de la flore régionale sont des espèces végétales exotiques envahissantes

1,5 %

de la flore régionale sont des espèces végétales exotiques envahissantes de catégorie avérée

75 %

des espèces végétales exotiques envahissantes sont liées aux milieux humides

LIMITES D'UTILISATION

Ce type d'analyse peut présenter quelques limites qu'il convient de connaître et de prendre en considération lors de l'interprétation des résultats :

- comme pour la plupart des indicateurs, les valeurs sont fortement liées à l'effort d'inventaire ;
- les modalités de comptage des EEE peuvent varier en fonction de la connaissance de ces espèces ;
- la méthode de hiérarchisation dans les différentes catégories peut évoluer avec le temps et l'amélioration de la connaissance.

De plus, des comparaisons avec d'autres régions sont délicates pour les raisons suivantes :

- la méthodologie de hiérarchisation des EEE est différente selon les régions ;
- la méthodologie de comptage du nombre d'espèces (individualisation ou regroupement de certaines espèces) peut également varier d'une région à l'autre.

Marge d'amélioration :

Une meilleure connaissance du fonctionnement de certaines espèces (écologie) mais aussi de leur distribution (pression d'inventaire) constitue le socle de l'amélioration de cet indicateur.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Sources des données :

Les données utilisées pour cet indicateur sont issues de la base de données du CBNBP ©Lobelia qui centralise les données flore en région Centre-Val de Loire dans le cadre du SINP.

Échelle de constitution :

échelle régionale.

Mise à jour de l'indicateur :

3 ans

POUR EN SAVOIR +

Sur le Portail de la biodiversité :

[Page sur les EEE](#) et [liste photographique](#) des EEE en région

Sur le site du Cen Centre-Val de Loire :

Page du [GTP](#)

Rédacteur :

Julien MONDION, CBNBP

Contributeurs-trices :

Florient Desmoulins, Rémi Dupré et Sarah Ciré, CBNBP





Complément d'information technique



MODALITÉS DE CALCUL

Comptage du nombre d'espèces ou de regroupement d'espèces à partir de la liste des EEE du Centre-Val de Loire (Desmoulins & Emeriau, 2017).

MÉTHODOLOGIE

Avant 2011, en l'absence d'une méthode standardisée nationale, la hiérarchisation des premières listes régionales était basée sur celle élaborée par C. Lavergne pour le CBN de Mascarin (non publiée). Cette méthode a fait l'objet d'un rapport détaillé (Vahrameev, 2011).

Depuis, la méthode de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP/EPPO, 2012) s'est imposée au niveau national et a été utilisée pour établir la liste des EEE telle que présentée dans cette fiche. En complément, le test de Weber et Gut (2004) a été utilisé pour le développement des listes secondaires. La méthode de hiérarchisation utilisée en Centre-Val de Loire est détaillée dans le rapport du CBNBP (Desmoulins & Emeriau, 2017).

BIBLIOGRAPHIE

DESMOULINS F. & EMERIAU T., 2017. Liste des espèces végétales invasives du Centre-Val de Loire, version 3.0. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire, 39p.

FERREZY., 2006. Définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives de Franche-Comté. Proposition d'une liste hiérarchisée. Conservatoire botanique national de Franche-Comté, DIREN Franche Comté, Union Européenne, 71p. + annexes.

MAGNANON S., GESLIN J., LACROIX P., ZAMBETTAKIS C. et al, 2008. Examen du statut d'indigénat et du caractère invasif des plantes vasculaires de Basse-Normandie, Bretagne, et Pays de la Loire ; proposition d'une première liste de plantes invasives et potentiellement invasives pour ces régions, Erica, bulletin du Conservatoire national de Brest n°21, p73-104.

OEPP/EPPO, 2012. Guidelines on Pest Risk Analysis. Lignes directrices pour l'analyse du risque phytosanitaire. Bulletin OEPP/EPPO, 42 (3), 463-474.

UICN FRANCE (2014). Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales : cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires. Paris, France.

VAHRAMEEV P., 2011. Définitions et méthode de hiérarchisation des espèces végétales invasives sur le territoire d'agrément du CBNBP, 18 p.

WEBER E., GUT D., 2004. Assessing the risk of potentially invasive plant species in central Europe Journal for Nature Conservation, 12, 171-179p.

